

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

PARLEMENT BRITANNIQUE.

Voici le texte du bill contre la hiérarchie catholique présenté par lord John Russell à la Chambre des communes.

Bill pour défendre de porter certains titres ecclésiastiques du nom de villes du royaume-uni.

Attendu que par un acte passé dans la dixième année du règne de Georges IV, chap. 7, après avoir exposé que l'Église protestante épiscopale d'Angleterre et d'Irlande; que sa doctrine, sa discipline et sa direction ont été, ainsi que l'Église protestante et presbytérienne d'Angleterre, établies d'une manière permanente et inviolable par des actes respectifs d'union entre l'Angleterre et l'Écosse et entre la Grande-Bretagne et l'Irlande; que le droit et le titre d'Archevêques dans leurs provinces respectives, d'Évêques à leurs sièges et de doyens à leurs décanats, ont été, tant en Angleterre qu'en Irlande, déterminés et établis par une loi, il a été arrêté que si, après la mise en vigueur de cet acte, un individu autre que celui autorisé par la loi s'emparait ou usait du nom, style ou titre d'Archevêque d'une province, d'Évêque d'un évêché ou de doyen d'un décanat, en Angleterre ou en Irlande, il serait pour ce fait soumis à l'amende de 100 liv. sterl.; et attendu qu'il peut être révoqué en doute si ladite mise en vigueur n'a été faite de prendre le titre d'Archevêque ou d'Évêque d'une prétendue province ou diocèse, ou d'Archevêque ou d'Évêque d'une cité, d'une ville ou d'un territoire en Angleterre ou en Irlande qui ne seraient pas une province, siège ou diocèse d'un Archevêque ou Evêque reconnu par la loi, mais une tentative d'établir, sous prétexte d'autorité du siège de Rome, ou autrement, des sièges, provinces ou diocèses, sont radicalement nuls et illégaux; et que l'action de prendre des titres ecclésiastiques qui les appellent est incompatible avec les droits que le dit acte a ou pour but de protéger; et, comme il est urgent d'empêcher de prendre ces titres ayant rapport à des villes du Royaume-Uni, il est ordonné par S. M. la reine, de l'avis et du consentement des lords spirituels et temporels, des communes assemblées en Parlement, et sous l'autorité de ces derniers, que:

1° Si après la promulgation de cet acte, un individu autre que celui autorisé par la loi prend le nom, style ou titre d'Archevêque, Evêque ou doyen d'une cité, ville, place, territoire ou district du royaume-uni, que cette ville, place, territoire ou district soit ou non le siège ou la province ou la partie intégrante de la province d'un Archevêque, ou le siège, le diocèse ou partie intégrante du diocèse d'un Evêque, ou le lieu de l'Église d'un doyen, ou partie intégrante d'un doyenné de l'Église-uni, le délinquant sera, pour chacun de ces actes, condamné à payer la somme de 100 liv. sterl.; selon l'acte précité.

2° Après la mise en vigueur de la présente loi, tout acte exécuté, tout écrit signé par ou sous l'autorité d'une personne du nom ou sous le nom, style ou titre à qui ladite loi et la présente ont toutes deux défendu de prendre ce titre ou d'en user, seront frappés de nullité.

3° Si par quelque assurance, transfert, testament, réserve, ou déclaration d'usage ou de dépôt, ou tout instrument fait ou exécuté après la mise en vigueur du présent acte, une propriété mobilière ou immobilière, ou le profit et l'avantage qu'elle procure, est assurée, donné ou prêtée à un individu, directement ou indirectement, pour la dotation ou entretien d'un archevêché, évêché ou décanat de quelque cité, ville, place, territoire ou district dans le royaume-uni (excepté les Archevêchés, Evêchés, décanats de la dite Église-uni), et pour tout autre but relatif à l'entretien et au maintien d'un archevêché, évêché ou décanat (excepté comme il est dit plus haut), ainsi nommé, désigné ou décrit, ou de la province, du siège, du diocèse ou leur délimitation; ou si par cette assurance, transfert, testament, réserve, déclaration ou autre instrument, une propriété immobilière ou mobilière, le profit ou avantage, ou tout pouvoir, autorité (soit pour un avantage privé, soit dans un but charitable ou autre), à exercer sur une propriété immobilière ou mobilière, assurée, donnée ou prêtée, à une personne, sous le nom, style ou titre d'archevêque, d'évêque ou de doyen, que par le dit acte, ou à toute autre personne qui dans cette assurance, transfert, testament, réserve, déclaration ou autre instrument, est désignée ou mentionnée comme tendant à être, ou recevoir pour être archevêque, évêque ou doyen, sous le nom, style ou titre qu'il ne lui est pas permis de prendre, ou à toute autre personne désignée comme chapelain ou autre subordonné de la personne ainsi désignée dans le dit acte et le présent, ou tous deux, comme ayant rapport ou non, style ou titre, que ces actes lui défendent de prendre. Tout bien immobilier, tout bénéfice ou avantage, ou tout bien ou intérêt qui, sous la présente disposition, aurait été applicable à l'un des objets précités, ou aurait été dévolu ou consacré à l'usage de la personne à qui l'on prétendrait l'assigner ou donner, sera, sans autre forme de procès dévolu ou consacré à l'usage de la reine, et le tout sera et pourra être placé et employé suivant le bon plaisir de la reine, manifesté par son seing manuel, soit que l'ordre royal donne aux dits objets, à toutes fins, la destination spécifiée aux actes mentionnés, soit qu'il dispose autrement; et ce pouvoir, cette autorisation et cette désignation facultative en tant que, sans la présente disposition, ils auraient pu être exercés par la personne désignée à l'acte, pourront être

exercés par la personne et de la manière qu'il plaira à la reine de l'ordonner, suivant mandat revêtu de son seing manuel.

4° Toute personne passible du dit acte et du présent ou de tous deux, sera dans tout procès et équité, qui aurait rapport aux dits assurances, transferts, testaments, réserves, déclaration d'usage ou de dépôt, ou autre instrument ci-dessus mentionnés, obligé de répondre sous serment comme s'il n'en était pas passible; et il est entendu que les réponses de cette personne ne pourront dans aucun procès ci-dessus mentionné, ni sur tout autre sujet qu'elles auraient fait connaître, être admises comme preuve contre elles-mêmes dans toute action pour le recouvrement de son amendement.

Les Catholiques en Hollande pendant l'année 1850.

Nous avons reçu récemment un très-important écrit qui vient de paraître à Amsterdam. Il est intitulé: *Lettres d'un Catholique néerlandais à un Belge sur la situation politique actuelle de ses coreligionnaires dans les Pays-Bas.*

Cette publication doit faire une grande sensation en Europe. Elle est, en effet, l'une des pièces les plus remarquables d'un procès ouvert depuis quelque temps devant l'opinion des peuples éclairés et libres. Et, dans ce débat, il s'agit tout à la fois de la liberté et des droits d'un nombre considérable de catholiques, et aussi de l'intérêt bien entendu, de la justice et de l'honneur d'une nation qui tient à l'estime du monde.

Cette nation est la Hollande; et quoiqu'il importe d'insister sur la conduite qu'elle doit tenir désormais plus que sur celle qu'elle a gardée jusqu'ici, on ne saurait bien comprendre la question qui s'est soulevée dans son sein en 1850, à moins de jeter préalablement un coup d'œil sur son passé.

Le protestantisme officiel a toujours été le même dans la Néerlande, depuis le temps de Guillaume-le-Taciturne. Au milieu d'un pays qui honore par-dessus tout la bonne foi et l'urbanité dans les rapports individuels, l'esprit de secte n'est constamment montré hypocrite et oppresseur dans la politique qu'il inspire. Dans les deux derniers siècles, la Hollande ne s'est pas bornée à inonder ses voisins de libelles en faveur de la prétendue réforme. Ses presses ont vomis des pamphlets sans nombre, destinés à propager également dans les Etats la révolte et l'athéisme. De tels services lui ont valu grâce aux éloges reconnaissants du philosophisme, une réputation universelle de sagesse et de tolérance. Et, tandis qu'elle se faisait, hors de ses frontières, l'alliée es ennemis de l'ordre religieux et politique, au-dans elle réduisait à une infirmité de droits révolutionnaire les provinces restées fidèles à l'Église; et elle faisait peser sur tous les catholiques un joug aussi onéreux qu'humiliant.

Les voies de la Providence sont admirables. Dieu permit que la révolution française à laquelle le protestantisme néerlandais avait poussé de toutes ses forces, réagit à son tour contre lui-même. C'est en 1798, à la suite des chocs et des contre-coups terribles qui marquèrent la chute de la monarchie en France, qu'eut lieu en Hollande l'émancipation légale des catholiques. Le gouvernement passager du roi Louis, frère de l'empereur Napoléon et père du Président actuel de la République, vint ensuite. Ce fut le seul espace de temps pendant lequel ils purent respirer un peu et ne pas se considérer comme des étrangers et des suspects dans leur propre patrie.

Le rétablissement de la maison d'Orange et son élévation à la royauté les ramènèrent bientôt, à peu de chose près, à l'état où ils se trouvaient à la fin du dernier siècle. L'émancipation subsista en droit; elle fut en fait presqu'annulée.

La résistance des Belges, la perte d'une moitié de sa couronne n'avaient pas été tou-

tefois des leçons entièrement inutiles pour le roi Guillaume. Après lui, le caractère loyal et généreux de son fils inspira des espérances mieux fondées. Le gouvernement, sous la nécessité politique ou sous l'influence personnelle de son chef, consentit ainsi publiquement à se relâcher de quelques prétentions trop iniques et à interdire quelques violences trop arbitraires. Mais l'administration était toujours dominée par des traditions d'intolérance, et une organisation chaque jour plus forte des sociétés secrètes protestantes reprit et continua non moins énergiquement, quoique plus sourdement, la lutte. Nos frères, enveloppés comme dans un réseau de défiance et de haine, se virent donc toujours persécutés par le prosélytisme fanatique de leurs compatriotes et systématiquement exclus par les agents du pouvoir de toutes les fonctions publiques, de toute participation aux affaires de leur pays.

Telle était leur situation en 1849 au début d'un nouveau règne, à l'inauguration d'une nouvelle constitution, à l'avènement d'un nouveau ministère, au moment où les explosions révolutionnaires et les commotions européennes venaient pu révéler aux esprits sages et modérés dans les Pays-Bas la nécessité d'une nouvelle politique à l'égard d'hommes dont le concours allait devenir nécessaire, la comme partout, à la défense de l'ordre et de la société.

Profondément hostiles par principes à la révolution, les catholiques hollandais donnaient d'ailleurs par leur position, par leurs intérêts politiques, des garanties non moins sûres aux amis des libertés publiques et du gouvernement constitutionnel. Or, ceux-ci arrivaient au pouvoir avec le ministère Thorbecke.

Les partis sont nombreux dans les Pays-Bas. Il y a un parti rétrograde ou de l'ancien régime, qui voudrait revenir purement et simplement aux traditions antérieures à 1795; un parti soi-disant libéral qui, avec d'autres préjugés, ne désire pas moins l'omnipotence de l'Etat, et qui, avant tout, subordonne la religion à la politique; un parti soi-disant conservateur, uniquement voué au culte des intérêts matériels, retenu par ces intérêts dans l'amour du statu quo, tandis que, faite de principes, il glisse sur la pente révolutionnaire; un parti avancé enfin qui, sans porter aussi loin que les démagogues de France ou d'Allemagne les doctrines antisociales, poursuit des projets et des espérances de réforme absolue et même de bouleversement radical.

On pouvait espérer qu'entre tous ces partis il s'en formerait un composé des honnêtes et décidés à rester conséquents avec ses principes d'égalité civile et de liberté religieuse. Si ce parti eût fermement pris pour drapeau la devise: *l'Union fait la force*, il l'aurait facilement réalisée. Il n'avait, pour s'assurer l'appui des catholiques, qu'à respecter leurs droits comme ceux de tous les citoyens. A l'aide de ces auxiliaires désintéressés et consciencieux, il maintenait sa prépondérance au-dessus de toutes les autres fractions dont ils n'ont pas tardé à s'assimiler les meilleurs éléments. Il préparait ainsi pacifiquement et à coup sûr le succès d'une œuvre éminemment nationale, à savoir le raffermissement des institutions sagement réformées et la réconciliation de compatriotes trop longtemps partagés en deux camps ennemis.

Seulement pour en arriver là, il fallait se résoudre à rendre enfin justice aux catholiques, à les traiter désormais sur le pied de l'égalité avec tous les autres citoyens, à cesser l'usage de s'affaiblir de parti pris et de propos

déliberé une population nombreuse, honnête, soumise aux lois, et cependant frappée d'ostracisme à cause de son attachement à sa foi, et banni du terrain de la politique comme une caste de parias.

Mais est-il vrai que les catholiques de Hollande fussent encore, au commencement de 1850, réduits à cette dégradation injuste et odieuse? Qu'ont-ils fait pendant cette année pour en sortir et quel a été jusqu'à ce jour le résultat de leurs efforts? Quel a été à leur égard le rôle du gouvernement et des divers partis dont nous donnions tout à l'heure l'énumération? C'est ce que raconte la *Lettre d'un catholique néerlandais*, et ce que nous exposerons prochainement dans un autre article.

CHARLES DE RIANCY.

Lettre de M. le comte de Chambord à M. Berryer.

[Dans la récente discussion qui eut lieu dans la Chambre Française à propos de la dotation du Président, M. Berryer prononça un remarquable discours, dont nos lecteurs ont vu une appréciation dans une de nos dernières Correspondances Lyonnaises. C'est à la suite de ce discours que le Comte de Chambord a adressé à M. Berryer la lettre que nous reproduisons ci-après en entier. Ce document a appelé en France une vive attention. Nous reproduisons ailleurs le jugement qu'en porte M. Gaillardet, dans sa Correspondance au *Courrier des Etats-Unis*.

Venise, le 23 janvier 1851.

MON CHER BERRYER,

J'achève à peine de lire le *Moniteur* du 17 janvier, et je ne veux pas perdre un instant pour vous témoigner toute ma satisfaction, toute ma reconnaissance pour l'admirable discours que vous avez prononcé dans la séance du 16.

Vous le savez, quoique j'aie le douleur de voir quelquefois mes pensées et mes intentions dénaturées et méconnues, l'intérêt de la France, qui pour moi passe avant tout, me condamne souvent à l'inaction et au silence, tant je crains de troubler son repos, et d'ajouter aux difficultés et aux embarras de la situation actuelle! Que je suis donc heureux que vous ayez si bien exprimé les sentiments qui sont les miens et qui s'accordent avec le langage, avec la conduite que j'ai tenue dans tous les temps! Vous vous en êtes souvenu; c'est bien la cette politique de conciliation, d'union, de fusion, qui est la mienne, et que vous avez si éloquemment exposée, politique qui met en oubli toutes les divisions, toutes les récriminations, toutes les oppositions passées, et veut pour tout le monde un avenir où tout homme se sente, comme vous l'avez si bien dit, en pleine possession de sa dignité personnelle.

Dépositaire du principe fondamental de la monarchie, je sais que cette monarchie ne répondrait pas à tous les besoins de la France, si elle n'était en harmonie avec son état social, ses mœurs, ses intérêts, et si la France n'en reconnaissait et n'en acceptait avec confiance la nécessité.

Je respecte mon pays autant que je l'aime; j'honore sa civilisation et sa gloire contemporaine, autant que les traditions et les souvenirs de son histoire. Les maximes qu'il a fortement à cœur et que vous avez rappelées à la tribune; l'égalité devant la loi, la liberté de conscience, le libre accès pour tous les mérites à tous les emplois, à tous les honneurs, à tous les avantages sociaux, tous ces grands principes d'une société éclairée et chrétienne me sont chers et sacrés comme à vous, comme

à tous les Français. Donner à ces principes toutes les garanties qui leur sont nécessaires par des institutions conformes aux vœux de la nation, et fonder, d'accord avec elle, un gouvernement régulier et stable, en la plaçant sur la base de l'hérédité monarchique et sous la garde des libertés publiques, à la fois fortement réglées et loyalement respectées: tel serait l'unique but de mon ambition. J'ose espérer qu'avec l'aide de tous les bons citoyens, de tous les membres de ma famille, je ne manquerais ni de courage ni de persévérance pour accomplir cette œuvre de restauration nationale, seul moyen de rendre à la France ces longues perspectives de l'avenir sous lesquelles le présent, même tranquille, demeure inquiet et frappé de stérilité.

Après tant de vicissitudes et d'essais infructueux, la France, éclairée par sa propre expérience, saura, j'en ai la ferme confiance, connaître elle-même où sont ses meilleures destinées. Le jour où elle sera convaincue que le principe traditionnel et séculaire de l'hérédité monarchique est la plus sûre garantie de la stabilité de son gouvernement, du développement de ses libertés, elle trouvera en moi un Français dévoué, empressé de rallier autour de lui toutes les capacités, tous les talents, toutes les gloires, tous les hommes qui par leurs services, ont mérité la reconnaissance du pays.

Je vous renouvelle encore, mon cher Berryer, tous mes remerciements, et vous demande de continuer, toutes les fois que l'occasion vous en sera offerte, à prendre la parole, comme vous venez de le faire avec tant de bonheur et d'apropos. Faisons connaître de plus en plus à la France nos pensées, nos vœux, nos loyales intentions, et attendons avec confiance ce que Dieu lui inspirera pour le salut de notre common avenir.

Comptez toujours, mon cher Berryer, sur ma sincère affection.

Signé: HENRI.

BIBLIOGRAPHIE.

Monsieur Flaget, Evêque de Bardonia et Louisville, sa Vie, son Esprit et ses Vertus. 1 vol. in-8°.

Cette biographie perpétue une sainte mémoire et fournit à la piété un aliment solide; elle est écrite et racontée, avec une tendresse filiale, par le prêtre privilégié qui accompagna Mgr. Flaget lors de ses voyages en Europe pour l'œuvre de la Propagation de la Foi. Un sentiment de modestie que nous devons respecter a conseillé l'anonyme au pieux historien; nous laissons donc son nom, bien que ce mystère n'en soit pas un, pour tous ceux qui se souviennent de cette course pastorale du saint Evêque de Bardonia à travers nos populations heureuses d'accueillir le Prelat missionnaire, et son digne compagnon de route. Ce livre que nous annonçons a une grande portée à nos yeux, en ce sens qu'il fait rayonner au milieu des figures mesquines ou sotte-ment superbes de notre siècle, un de ces types de foi, d'héroïsme, de grâce et de simplicité touchante qui rendent aux intelligences dérivées la conception perdue du sublime et du vrai.

Mgr. Flaget est né de parents pauvres, au fond d'un obscur village de l'Auvergne; il arrive néanmoins par la seule force de sa piété expansive, de sa charité conquérante, à fournir une de ces carrières dont la gloire dépasse toutes les gloires humaines, tant le surnaturel y domine. Plus il s'oublie lui-même, plus son influence grandit, plus il se fait pauvre, plus les ressources arrivent pour soutenir

FRÉRETON.

VOYAGES AU CANADA

ET
Naufrage du R. P. Emmanuel Crespel, Recollet,
SUR
L'ISLE D'ANTICOSTI, EN 1736.

TROISIÈME LETTRE.

MON TRÈS CHER FRÈRE,

Il n'y a pas quinze jours que je vous envoyais ma seconde Lettre; vous devez voir par ma diligence à vous écrire la troisième, que je ne veux point vous faire trop attendre la suite de ma Relation. Si j'étais maître de mon temps, mes Lettres seraient plus longues et plus fréquentes; mais il faut préférer son devoir à toute autre chose, et je ne puis vous donner que les heures qui ne sont pas remplies par les devoirs indispensables de mon état.

Je demandai quelque temps à Québec pour attendre une occasion de retourner en France, il s'en présenta deux en même temps; la première était celle du Vaisseau de Roi le *Héros*, et dont je ne profitai point; l'autre me fut offerte par le Sr. de Fréneau Canadien, issu de la Famille des d'Amours; la liaison qui était entre nous me fit accepter son offre avec plaisir, et je ne pus me refuser à la pri-

ère qu'il m'avait faite de lui servir d'Annoncier. C'était un très galant homme qu'une expérience de quarante-six ans avait rendu très-habile dans la navigation; et Messieurs Picard Trésoriers de France et Armateurs à la Rochelle n'avaient pas cru pouvoir confier leur Navire appelé la *Renommée* en de meilleurs mains. Ce bâtiment était neuf, bon voilier, commode, chargé de trois cents tonneaux et armé de quatorze pièces de Canons.

Plusieurs Messieurs demandèrent pour leur sûreté et leur agrément à passer avec nous, de sorte que nous étions cinquante quatre hommes sur ce vaisseau.

Nous levâmes l'ancre et mîmes à la voile le trois de Novembre avec plusieurs autres Navires, et mouillâmes tous ensemble au *Trou-St-Patrice* à trois lieues de Québec.

Le lendemain, nous fîmes la traverse, c'est à dire que nous traversâmes du Sud au Nord le fleuve St. Laurent; nous arrivâmes le même jour au bout de l'Isle d'Orléans distant de Québec d'environ neuf lieues, et nous jettâmes l'ancre au Cap Maillard.

Le cinq, nous appareillâmes pour passer le *Gouffre*, mais il nous fut impossible d'en venir à bout ce jour-là, et nous nous vîmes contraints de retourner à l'endroit d'où nous étions partis pour éviter d'être entraînés par le courant qui attire de fort loin à cet endroit.

Nous fûmes plus heureux le lendemain, car nous passâmes ce *Gouffre* sans danger, avec le Sr. Veillon qui commandait un Brigantin pour la *Martinique*, et qui comme nous n'avait pu le passer la veille.

Les Navires avec les quels nous avions mis à la voile l'avaient passé dès la première fois ainsi nous nous trouvâmes sans compagnie et jettâmes l'ancre à la *Prairie* proche l'Isle aux *Coudres*.

Le sept, nous continuâmes notre route jusqu'à l'Isle aux *Lidres*, et de là jusqu'à *Mathan* où il s'éleva un petit vent de Nord dont notre Capitaine, qui en connaissait la malignité surtout dans la Saison où nous étions, nous avona qu'il y avait tout à craindre. Il jugea donc à propos de relâcher pour trouver un mouillage, c'est à dire un endroit propre à nous servir d'abri contre le Tempête qui nous menaçait. Peu de temps après, les Vents nous obligèrent à virer de bord, et le lendemain onze du mois vers huit heures du soir, ils se jettèrent au Nord-Nord Est au Nord-Est, à l'Est-Nord-Est, à l'Est, enfin jusqu'au Sud-Sud-Est où ils dominèrent près de deux jours. Pendant tout ce temps nous louvâmes le long de l'Isle d'Anticosti les Ris pris dans nos Hamers; mais dès que les Vents eurent sauté à un Sud-Sud-Ouest, nous gouvernâmes sur le compas au Sud-Est quart d'Est, et au Sud-Est jusqu'au quatorze matin. Ce jour-là nous tâchâmes de faire Côte, mais nous échouâmes à un quart de lieue de terre, sur la pointe d'une batture de roches plates éloignée d'environ huit lieues de la pointe méridionale de l'Isle d'Anticosti.

Les coups de talon que notre Navire donnait étaient si fréquents, que nous craignons à chaque minute de le voir ouvrir sous nos pieds. Il fallait que le tems fut bien mauvais

et que les Matelots désespérassent beaucoup de notre salut, puisqu'aucun d'eux ne voulut travailler à serrer notre mâture et les voiles, quoique la fatigue qu'ils causaient au Bâtiment pût avancer notre perte. L'eau entraît avec abondance; la crainte avait ôté la présence d'esprit à plus de la moitié de nos gens; et le désordre général semblait nous annoncer notre mort.

Sans notre Canonier, notre situation serait devenue bien plus affreuse; il courut à la suite au biseau, et quoique l'eau y fut déjà, il en jeta pourtant une partie en Entre-Pont; il pensa aussi que quelques fusils, un baril de poudre, et une caisse de gargousses nous deviendraient nécessaire en cas que nous échappassions au danger, c'est pourquoi il fit transporter tout cela dans les Hauts; sa précaution ne fut pas inutile, et sans les effets qu'elle produisit, je n'aurais pas, mon cher frère, la consolation de vous écrire. La Mer était aussi forte que le vent, ni l'une ni l'autre ne diminuaient, les vagues avaient emporté notre gouvernail; et nous fûmes obligés de couper notre mâ d'artimon pour le jeter à Babord; Nous mîmes ensuite notre Canot à la Mer, en prenant toutes fois la précaution de le passer en avant de peur qu'il ne fût poussé et brisé contre le Navire; la vue de la mort, et l'espérance de la retarder donna du courage à tout le monde, et quoique nous fussions sur d'être malheureux dans cette Isle inhabitée, du moins pendant plusieurs mois, chacun de nous croyait gagner beaucoup en s'exposant à tout souffrir pour se conserver à la vie.

Après avoir mis notre canot à la Mer, nous suspendîmes la chaloupe aux palans, afin d'embarquer plus aisément tout ce que nous avions, et gagner plus vite le large pour nous garantir de la Mer qui nous aurait peut-être poussé contre le Vaisseau, si nous ne nous en étions pas éloignés promptement. Mais c'est en vain que les hommes s'appuyèrent sur leur prudence; lorsque Dieu veut appesantir sa main sur eux, toutes leurs précautions sont inutiles.

Nous entrâmes dans la chaloupe au nombre de vingt personnes, et dans l'instant la boucle du palan de devant manqua; jugez de notre état: la chaloupe resta suspendue par derrière, et de ceux qui étaient dedans plusieurs tombèrent dans la Mer, d'autres restèrent attachés aux barres, et quelques-uns par le moyen des cordages qui pendaient le long du Navire remontèrent dans le Bord.

Le Capitaine voyant ce désastre fit couper ou filer le palan de derrière, et la chaloupe étant revenue à sa tonture, je me rejettai dedans pour sauver M. Lévesque et Dufresnois qui étaient parvenus d'être noyés. Pendant ce tems la Mer maltraita si fort notre chaloupe, que l'eau y entraît de tous côtés. Point de gouvernail, point de force, un vent affreux, une pluie continuelle, une Mer en fureur, dans son reflux; que pouvions nous espérer qu'une fin prochaine? Nous fûmes pourtant nos efforts pour gagner le large; une partie de l'eau, un aviron nous servait de gouvernail, tout nous manquait ou nous était contraire et nous comble de malheur deux vagues qui nous couvri-

les vastes créations de son apostolat dans des pays où tout était à faire. Là, de simples et misérables cabanes abritaient quelques colonies éparpillées sans culture ni morale et intellectuelle; à peine le saint missionnaire a-t-il parcouru ces déserts, voici que des asiles s'ouvrent pour l'enfance et la vieillesse, des hospices pour les malades, des collèges pour former des citoyens instruits, des séminaires pour former de bons prêtres; les angéliques filles de Vincent-de-Paul accourent avec toutes les industries de la charité; des Trappistes, exilés volontaires, défrichent ces champs avides de produire, les habitations se groupent en ordre autour d'un vaste temple d'architecture imposante, et la fièvre de l'édifice sacré fait dominer la croix sur toute cette civilisation naissante, éclosée du zèle inspiré d'un seul homme venu de France sans nom, sans fortune, sans autre génie qu'un immense amour de Dieu et un grand mépris pour lui-même.

Voilà du sublime ou nous nous trompons fort: qu'on juge du vaste champ que fournissait au biographe cette vie de quatre-vingt-sept années si pleines et si méritoires. Toutefois, il s'excuse avec raison de ce que sa narration est trop succincte, trop rapide; mais il n'a voulu que payer un tribut d'admiration à une mémoire qui lui est chère à l'égal de celle d'un père. Dans ce but, et entravé d'ailleurs par ses travaux apostoliques qui l'absorbent tout entier, il n'a pu que recueillir les souvenirs qui lui ont paru les plus propres à faire partager la vénération qu'il conserve au saint Evêque américain. Ces souvenirs sont d'autant plus précieux, qu'au milieu de dix-huit mois dans l'intimité journalière du Prélat, il a pu étudier à fond cette âme si pure dont la sainteté était si visible pour tous ceux qui l'approchaient, que plusieurs guérisons miraculeuses lui étaient spontanément attribuées par la foule que subjuguait l'ascendant de ses vertus.

Les détails biographiques sont donc restreints et abrégés; on nous dit juste ce que nous avons intérêt à savoir sur les principales époques, marquées de quelques faits importants, qui font saillie dans cette illustre existence; le biographe tient surtout à faire entrer le lecteur avec lui dans l'étude de l'esprit même du Pontife apôtre, dont il instruit, pour ainsi dire, la canonisation future. Cette étude est faite avec une onction qui pénètre et édifie. Des extraits de la correspondance de Mgr. Plaget, plusieurs de ses paroles, qu'on dirait être de St. François-de-Sales, quelques détails sur son intérieur, abondent dans le texte, et nous révèlent ainsi dans toute sa vérité la physionomie si douce, le caractère si parfait du Prélat dont l'Eglise d'Amérique peine aujourd'hui la perte. Il n'est pas une famille chrétienne qui ne doive s'empresser de mettre cette lecture au nombre de celles dont l'intérêt groupe le soir autour du foyer ses membres attentifs et charnés. Qu'on y songe! les bonnes traditions se perdent, les saintes croyances se corrompent; cette vaste négation conduit inévitablement la France à l'épuisement, à l'impuissance; c'est en propagant la connaissance de ces vies illustres, comme celles dont nous venons d'annoncer l'histoire, qu'on lui rendra l'émulation dans le bien qu'elle a perdue, et qu'on la relèvera à sa hauteur en lui rappelant les héros et les saints qu'elle a produits.

CLAUDIUS HÉBRARD.

MELANGES RELIGIEUX.

MONTREAL, VENERDI 21 MARS 1851.

Première Page:—PARLEMENT BRITANNIQUE: Texte du projet de loi de Lord John Russell.—Les Catholiques de Hollande en 1850.—Lettre de M. le Comte de Chambord à M. Berryer.—BIBLIOGRAPHIE: VIE, ESPRIT et VERTUS de feu Mgr. Faget-Fenillet.—Voyages au Canada et Naufrage du R. P. Cresjel, en 1756.

Affaires Religieuses.

La prochaine malle d'Europe nous apportera probablement la nouvelle de la reconstruction du Ministère Anglais et nous apprendra si la mesure persécutrice de Lord J. Russell doit être reprise ou abandonnée. En attendant, nous allons resumer brièvement les nouvelles religieuses les plus saillantes et faire connaître la situation d'esprits par rapport à la question qui agite si vivement tout l'Empire Britannique.

LE MOUVEMENT EN IRLANDE.—Nous ne pouvons, dit le *Tablet* de Dublin, publier ce présent numéro, sans dire quelques mots pour assurer à nos frères d'Angleterre que le mouvement est commencé tout de bon en Irlande. Les Catholiques Anglais et la nation Anglaise peuvent tenir pour certain que l'esprit populaire, en Irlande, se dispose à résister à cette audacieuse tentative du Ministère, par une force passive et silencieuse, qui lui fera regretter d'avoir le premier allumé le feu. La Métropole s'est réunie dans toutes ses paroisses pour résister à cette attaque insensée contre les libertés civiles et religieuses de l'Eglise. A l'heure où nous écrivons, une noble assemblée se tient à la Rotonde, à laquelle le *Très Rev. Archbishop Hamilton* a déjà assuré aux Catholiques réunis que les objets qu'ils avaient en vue avaient la sanction et la bénédiction de Sa Grâce l'Archevêque de Dublin, et de son Clergé. Il a aussi déclaré que le vénérable Archevêque préparait en ce moment une Lettre Pastorale, condamnant la mesure pénale, et conseillant à son Clergé de prêcher de l'autel contre cette mesure....

LA LOI PENALE.—Fermoy (Irlande) 6 février 1851.—Aujourd'hui, dit un Correspondant du *Cork Examiner*, les Catholiques de cette influente cité et de ses environs ont enregistré leur protestation et plein d'indignation contre l'injurieuse agression de Lord J. Russell, contre les libertés et l'indépendance de notre Eglise, et depuis si longtemps persécutée. Sans prétendre au don de prophétie, j'ose prédire que le Premier a compté sans son hôte.... Car ici tous les individus, à quelque rang et à quelque corps qu'ils appartiennent, ont agité avec calme et délibération leur signature à notre pétition de paroisse. Jamais je n'ai été témoin d'un tel enthousiasme et d'un tel empressement à signer aucun document public. Nous espérons que le bon exemple ainsi donné, grâce au zèle éclairé et à l'énergie de notre vénérable Evêque, sera universellement et promptement suivi par l'excellent Clergé et les laïcs de son diocèse.

—Des assemblées de même genre ont été tenues à Randalstown, à Clonmel, à Upper Creggan, à Ballinasreen, et partout des pétitions au parlement ont été signées avec enthousiasme ou préparées pour être mises en circulation.

—Il est vrai d'un autre côté, que les Catholiques Anglais, du moins jusqu'à tout dernièrement, se hâtaient beaucoup trop lentement. Un grand nombre d'entre eux, dit le *Tablet*, sont conformes à la description qu'on rapporte que le Duc de Wellington a donnée de Talleyrand—savoir, que sa contenance était si imperturbablement complaisante, que s'il eût été radement frappé par derrière, personne n'aurait pu, à juger seulement par les traits de son visage, s'apercevoir qu'il se passait rien d'extraordinaire. Une portion considérable des Catholiques Anglais est donc de l'impartabilité de Talleyrand, sans avoir sa fermeté de résolution. On leur donne du pied, mais ils ne sentent point; et quoique leur contenance extérieure n'exprime rien, il est certain aussi qu'elle ne cache rien, parce qu'il n'y a rien à cacher. Ces énergiques héros n'ont pu encore s'entendre sur une assemblée générale ou une assemblée quelconque, à Londres. D'abord ils pensent que le Bill ne sera rien. Ensuite ils attendent qu'ils aient vu le Bill. Si le bill paraît, ils croient que ce n'est rien. Puis ils ouvrent nonchalamment un mail, et commencent, par degrés, à concevoir qu'à une époque non éloignée une démonstration deviendra nécessaire. Ensuite ils tremblent violemment dans l'appréhension que M. Anstey n'assiste à l'Assemblée, si elle a lieu. Ils doutent en même temps si in-

grande et la petite noblesse—elle qui est si importante—favorisera l'Assemblée de sa présence. Et puis enfin, beaucoup d'entre eux inclinent à croire que—dans les circonstances présentes—il semblerait—peut être—en somme—mieux, si—pour éviter toute indiscretion ou fausse démarche—ils jugeaient plus prudent de rester cachés—et de ne rien faire—pour le présent.

Cependant ils laissent le bill et les ministres aussi cordialement qu'il est possible à leurs natures timides et sans énergie de haïr quelqu'un; mais, comme ils semblent n'être pas entièrement éveillés, il est à présumer qu'ils n'agiront que lorsqu'ils sortiront tout à fait de leur sommeil....

Cependant, ajoute le *Tablet*, nous nous réjouissons de voir que dans d'autres parties de l'Angleterre—à Manchester, par exemple—un esprit plus actif et plus énergique prévaut. Nous avons la confiance qu'il produira de bons fruits dans toutes les parties de ce royaume.

D'après les dernières nouvelles d'Italie, ou craignait, à Rome, qu'une insurrection ne fut tentée pendant le Carnaval. Le Général Français, Gêmeau, avait donné les ordres les plus stricts à ses troupes, et on dit que le *Pie IX* est sur le point de se retirer au château St. Ange.

Certains papiers qui ont été saisis dans le midi de la France, dans les mains d'hommes qui avaient fait parti du complot de Lyon, ont fait découvrir une conspiration, dont on dit que l'objet ostensible était d'assassiner le Pape et le Roi de Naples. De nombreuses arrestations ont eu lieu à Rome et à Naples.

LE SYNODE DE THURLES.—Il a été dit dans les journaux que la Lettre Synodale que les Evêques d'Irlande publièrent à la suite du Concile de Thurles, n'avait été adoptée que par une majorité de 13 Evêques contre 12. Les Secrétaires du Concile viennent de contredire cette assertion par le document suivant: "Un avancé, attribué au Premier Ministre, affirmant que l'adresse du Synode de Thurles n'a été adoptée qu'à une seule voix de majorité, ayant été publié dans les rapports des procès-verbaux du Parlement, nous, les Secrétaires du Concile, sentons qu'il est de notre devoir de déclarer que cet avancé est tout-à-fait dénué de fondement, la dite adresse, telle que déjà mentionnée, ayant été lue en plein Synode, et unanimement adoptée en notre présence par les pères du Concile, qui ont donné ordre de la publier."

"PATRICK LEAHY, D. D. Président du collège de Thurles.
"PETER COOPER, D. D. Chanoine du Chapitre, Dublin.
"D. O'BRIEN, Vic. Gén. de Waterford et Président du collège St. Jean."

CONVERSIONS.

Comme quelques-uns de nos confrères ont déjà mentionné le fait, nous pouvons dire maintenant que le *Rév. M. Harper*, ci-devant Ministre de St. Pierre, Pimlico, a été reçu dans le sein de l'Eglise, à la résidence Episcopale, Golden Square, par le Vicaire-Général. Nous étions informés depuis quinze jours de l'intention du *Rév. Monsieur* de se séparer de l'Anglicanisme; mais pour des motifs particuliers nous n'avons pas mentionné le fait. Dans notre prochain numéro, nous serons probablement en mesure de donner les noms d'un ecclésiastique Anglican et d'environ vingt membres de sa ci-devant congrégation, dont quelques-uns ont été reçus dans l'Eglise au Convent du Bon Pasteur par Son Eminence le Cardinal Archevêque de Westminster, et les autres sont encore à se faire instruire.

Un correspondant bienveillant nous informe que le *Rév. R. A. Johnson*, ci-devant ecclésiastique bénéficiaire de l'Eglise Etahlie, a été reçu dans le sein de l'Eglise catholique à Prior Park, par le *Rév. J. B. Norris*, autrefois son précepteur au Collège d'Exeter, Oxford.—*Cath. Standard* de Londres. Le *New-York Express* et le *Free-*

man's Journal de New-York ayant annoncé que le *Rév. M. Gibson*, de West Point, avait renoncé au Protestantisme, nous avons reproduit cette nouvelle. Nous devons dire que M. Gibson a, depuis, contredit cet avancé.

Nécrologie.

Le *Rév. Joseph Coolidge Shaw*, fils de Robert G. Shaw, de Boston, est décédé le 10 courant, à l'âge de 30 ans, au Noviciat des Jésuites, à Frederick, Maryland.—Il avait été élevé dans l'Unitarisme, et s'était converti au catholicisme dans un voyage qu'il fit à Rome. Dans un second voyage dans la même ville, il se décida à l'état ecclésiastique et entra au "Collège des Nobles." De retour à Boston il fut ordonné Prêtre par M^r. Fitzpatrick. La mort de ce jeune et pieux ecclésiastique est un sujet de profonds regrets.

Réserves du Clergé.

La réponse du Secrétaire des colonies à l'adresse votée par l'Assemblée législative sur cette question, paraît en faire anticiper la solution définitive. Avec ce différend malheureux aurait disparu, pour l'avantage de la seule-province, les interminables dissensions dont il est nécessairement la source. Cette réponse de Lord Grey adressée à Lord Elgin, mentionne que l'adresse de la chambre d'Assemblée du Canada touchant les réserves, a été présentée à Sa Majesté et très-gracieusement reçue par elle. Sa Seigneurie exprime de plus que, tandis que les serviteurs de Sa Majesté regrettaient beaucoup qu'un sujet entouré de tant de difficultés que celui des réserves ecclésiastiques ait été remis en discussion après un intervalle de quelques années, il leur a paru, après mûre délibération, qu'on devait acquiescer au désir exprimé par l'Assemblée dans cette adresse, et qu'en conséquence ils seront prêts à recommander au parlement de passer un acte qui autorise pleinement la législature provinciale à faire tels changements qu'elle pourra juger convenables aux arrangements existants à l'égard des réserves du clergé, pourvu que les intérêts existants soient respectés.

Lord Grey ajoute: "En adoptant cette conclusion, le gouvernement de S. M. a été principalement influencé par cette considération que si grands que fussent à son jugement les avantages qu'il y aurait à ne pas troubler un arrangement par lequel une certaine portion des terres publiques du Canada est destinée à créer un fonds pour l'instruction religieuse des habitants de la province, néanmoins la question de savoir si cet arrangement doit être maintenu ou s'il doit y être dérogé concerne si exclusivement le peuple du Canada, que la décision en devrait être laissée à la législature provinciale, à laquelle il appartient proprement de régler tout ce qui regarde les intérêts domestiques de la province."

Il a donc paru au gouvernement de Sa Majesté qu'il lui serait impossible, sans dévier des principes sur lesquels il a toujours tenu que le gouvernement du Canada devait être conduit, de conseiller à Sa Majesté de ne pas acquiescer à la prière contenue dans l'adresse de la chambre d'Assemblée, et il a en d'autant moins de peine à en venir à cette conclusion qu'il a observé avec satisfaction que l'Assemblée, dans son adresse, a reconnu les droits de ceux qui jouissent maintenant de revenus provenant du fonds réalisé par la vente de terres dont il s'agit, et n'a pas demandé que par dérogation à l'acte du parlement impérial maintenant en vigueur la législature provinciale fut autorisée à interrompre la jouissance de ces revenus la vie durant de ceux qui les reçoivent.

La marche ainsi prise par l'Assemblée est également d'accord avec une saine politique et avec la justice, et a obvié à ce qui eût été sans cela un grand obstacle à l'accomplissement de l'objet qu'elle avait en vue. "Vous ferez mettre des copies de cette dépêche sous les yeux des deux chambres du parlement du Canada à sa prochaine réunion."

HONNETE PROCÉDÉ DU MONTREAL GAZETTE!—Il y a quelques mois, le *Montreal Gazette* accusa les *Melanges Religieux* d'avoir dit que l'Evêque de Montréal méritait un plan pour obtenir le reconquête des Biens des Jésuites, et que, quand tout serait bien préparé pour cette mesure, ce Prélat commencerait à agir. Nous avons nié positivement, dans le temps, cet avancé du *Montreal Gazette*, et nous avons dit que si ce journal ne prouvait son assertion, les lecteurs en devraient conclure qu'il substituait à la vérité les rêves de son imagination. Le *Montreal Gazette* ne répondit point à notre défi, et voilà qu'aujourd'hui, sans aucun égard pour notre dénégation, il répète le même avancé. A ce procédé si peu honnête, il ajoute une insinuation d'une malice satanique. Il s'appuie d'une diatribe de *L'Avenir* au sujet de l'élection de Kamouaska, pour faire croire à ses lecteurs que l'Evêque de Montréal commence l'exécution de son prétendu plan, en intrigant, sans doute par le moyen des Prêtres de ce Comté, dans cette récente élection. Après les supercheries du père du mensonge, nous ne pensons pas qu'il soit possible d'inventer une manière plus diabolique que celle-là de dénigrer ses ennemis. C'est là une politique d'enfer, et pour y avoir recours il faut appartenir à cette école dont le père a dit à ses adeptes: "Il faut mentir comme des diables, non pas timidement, mais impudemment."

CATECHISME POLITIQUE, ETC.

PAR A. GÉRIN-LAJOIE.

PUBLICATION NOUVELLE.

La notion exacte du droit constitutionnel, des bases de l'organisation politique du Canada, a paru manquer jusqu'à ce jour à une portion notable de nos concitoyens. En effet, le texte des traités qui ont accompagné ou suivi la reddition du Canada à l'Angleterre, de l'ensemble de la législation locale, de notre Acte Constitutionnel lui-même, se trouvant consigné dans des recueils épars et d'un coût élevé, la recherche en était d'autant plus difficile au grand nombre de ceux que ces choses intéressent. M. A. Gérin-Lajoie, avocat, vient de remplir cette lacune importante de l'éducation populaire en ce pays en mettant au jour une compilation abrégée des matières que nous venons d'indiquer, sous la forme d'une jolie brochure ayant pour titre: "*Catéchisme politique; ou éléments du droit public et constitutionnel du Canada, mis à la portée du peuple; avec un appendice contenant les dispositions encore en force des capitulations, du traité de paix, et des actes constitutionnels du Canada; le texte de l'acte d'Union des deux provinces et les amendements qu'il a subis depuis sa promulgation; ainsi que divers autres enseignements d'utilité générale.*" L'exécution typographique de ce recueil est irréprochable; il se vend à l'imprimerie de L. Perrault, rue St. Vincent, et chez les principaux Libraires.

L'auteur a joint aux articles dont l'énumération précède une liste complète des membres de l'Assemblée législative, du conseil législatif, et du conseil exécutif du Bas-Canada, (aussi des dix messieurs dont lord Gosford soumit les noms à la Reine, p. 140 en 1837, pour être ajoutés au conseil législatif, et qui ne le furent point.) depuis l'établissement du gouvernement représentatif en ce pays jusqu'à nos jours. C'est là un compendium devenu indispensable et dont aucun journal périodique ne saurait tenir lieu.

On nous remet la livraison de mars du *Temperance Advocate*, publication véritablement populaire qui, à part l'excellente cause de la tempérance, avocasse aussi d'autres thèses dignes de toutes les sympathies du peuple: celles, par exemple, de l'éducation et de l'agriculture. Cette dernière livraison contient la suite d'un récit douloureux où se reflète un tableau des infortunes et de la dégradation de l'ivrogne, père d'une famille qui l'abreuve d'amertumes et de misères. Des productions de ce genre écrites avec le talent que l'auteur de cette histoire met à la raconter, sont de nature à profiter essentiellement à la génération qui s'élève, si la feuille obtient autant de lecteurs qu'elle semble mériter d'en obtenir. Nos

rent nous donnèrent de l'eau jusqu'au genoux; une troisième aurait infailliblement fait fondre notre chaloupe sous nos pieds; nos forces diminuant à mesure qu'elles nous devenaient plus nécessaires, nous avançons fort peu, et nous craignons avec raison que notre chaloupe ne fut pleine d'eau avant que nous pussions toucher terre. La pluie nous empêchait de distinguer les endroits propres à un débarquement, tout ce que nous voyions nous paraissait fort escarpé, ou plutôt nous ne voyions que la mort.

Je crus qu'il était temps d'exhorter tout le monde à se mettre par un acte de contrition en état de paraître devant Dieu; j'avais justement la différé de le faire pour ne point aggraver l'épouvante, ou diminuer le courage; mais il n'y avait plus à reculer, et je ne voulais pas avoir à me reprocher de ne m'être point acquitté de mon devoir. Chacun fit sa prière, et après le *Confiteor* je donnai l'Absolution générale. C'était un spectacle bien touchant que tous ces hommes qui travaillaient à jeter l'eau et à ramener dans le temps qu'ils priaient le Seigneur d'avoir pitié d'eux, et de leur pardonner les fautes qui pouvaient les rendre indignes de participer à la Gloire; enfin ils étaient disposés à la mort et l'attendaient sans murmurer. Pour moi je recommandai mon âme à Dieu, je récitai la *Miserere* à voix haute, tout le monde le répétait après moi, je ne voyais plus d'espérance, la Chaloupe était prête à couler à fond et je m'étais déjà couvert la tête de mon manteau pour ne point voir l'instant de notre perte, lorsqu'un

tourbillon de vent nous poussa brusquement à terre.

Vous pouvez vous imaginer avec quel empressement nous sortîmes de la chaloupe; mais nous ne fûmes pas d'abord à l'abri du danger: plusieurs vagues nous couvrirent à différentes reprises, quelques-unes nous abattirent, et peu s'en fallut qu'elles ne nous emportassent dans la haute Mer, nous résistâmes pourtant à leur violence, et nous en fûmes quittes pour avaler beaucoup d'eau et de sable.

Dans ce désordre quelqu'un eut la présence d'esprit de prendre l'amarré ou cordage qui était attaché à la chaloupe afin de la retenir; nous étions perdus sans cette précaution, comme vous le verrez dans une quatrième Lettre, et peut-être même sur la fin de celle-ci.

Notre premier soin fut de remercier Dieu de nous avoir délivrés d'un si grand danger, et en effet sans un secours particulier de la Providence, il était impossible que nous évitassions la mort. Nous étions sur une petite pointe de sable séparée du gros de l'île par une Rivière qui sort d'une Baye un peu au-dessus de l'endroit où nous nous trouvions. Ce fut avec une peine extrême que nous traversâmes cette Rivière; sa profondeur nous exposa à périr une troisième fois. La Mer qui commençait à se retirer nous permit enfin d'aller prendre ce que nous avions dans la chaloupe, et de l'apporter dans l'île, ce fut pour nous une nouvelle fatigue, mais il n'y avait plus à différer. Nous étions mouillés jusqu'aux os, tout ce que nous avions l'était aussi, com-

ment en cette état pouvoir faire du feu? nous en vîmes pour tant à bout après un temps considérable, il nous était plus nécessaire que tout autre secours, et quoiqu'il y eût déjà du temps que nous n'avions plus aucune nourriture, et que la faim dû nous presser; nous ne pensâmes à satisfaire ce besoin qu'après que nous fûmes un peu réchauffés.

Vers trois heures après midi le Canot vint à terre, avec six hommes seulement; la Mer était si grosse, qu'il n'était pas possible que plus de personnes s'y exposassent. Nous allâmes au devant, et primes toutes les précautions nécessaires pour le tirer à nous sans l'endommager; c'était notre unique ressource; sans ce Canot, nous n'aurions jamais pu aller chercher dans le Navire les Vivres que le Canonier avait sauvés, ni ramener les dix-sept hommes qui étaient encore dans le Bord.

Personne n'osa pourtant entreprendre d'y aller ce jour là. Nous passâmes la nuit bien tristement. Le feu que nous avions fait n'avait encore pu nous sécher et nous n'avions rien qui put nous servir de couverture dans une saison si rigoureuse. Le vent nous paraissait augmenter, et quoique le Navire fût fort, neuf, et bien lié, nous croyons avoir lieu de craindre qu'il ne put tenir jusqu'au lendemain sans se briser et que ceux qui y étaient ne périssent misérablement. Vers minuit les vents diminuerent, la mer s'adoucit, et dès la pointe du jour, voyant le navire dans le même état ou nous l'avions laissé, plusieurs matelots y allèrent dans le canot, ils y trouvè-

rent tous nos gens en bonne santé, et qui avaient passé la nuit beaucoup plus à leur aise que nous, puisqu'ils avaient eu de quoi boire et manger, et qu'ils étaient à couvert. On mit quelques vivres dans le canot, nos gens y passèrent, et on les amena auprès de nous fort à propos, car la faim commençait à nous presser cruellement.

Nous primes donc ce qui nous était nécessaire pour un repas, c'est-à-dire environ trois onces de viande pour chacun, un peu de bouillon et quelques légumes que nous y avions mis. Il fallait nous ménager, et ne pas nous exposer à manquer si tôt de vivres. On envoya une seconde fois au navire pour sauver les outils du charpentier, du gondron, ce qui était nécessaire pour raccommoder la chaloupe, une hache pour couper du bois, et quelques voiles pour cabanner. Tout cela nous fut d'un grand secours, et principalement les voiles, car il tomba la nuit près de deux pieds de Neige.

Le lendemain seize Novembre pendant que les uns allèrent à Bord chercher des vivres, les autres travaillèrent à tirer la Chaloupe du sable et parvinrent à la mettre à sec par le moyen d'une double calliome. L'état où nous la trouvâmes nous fit voir combien nous avions été prêts de notre perte, et nous ne pouvions comprendre comment elle avait pu nous amener à terre; nous employâmes tous nos soins à la remettre en état, la vergue d'atimon qui était vençée à la côte, nous servit à lui faire une quille, nous fîmes l'étau avec un morceau de bois que nous coupâmes dans la forêt, l'on

fit les deux bordages du fonds avec des planches que l'on alla chercher à bord, enfin, elle fut rétablie aussi bien qu'il nous était possible de le faire.

Je remis à une autre fois à vous écrire la suite de mon naufrage, je serais bien aise, avant de continuer, d'apprendre de vos nouvelles, elles m'intéressent personnellement plus que moi qui suis avec l'amitié la plus vive,
Mon cher frère,
Votre affectionné frère
EMMANUEL CRESPEL Récollet,
De Paderborn, le 13 Février 1742

PENSEES.

La chose qui vieillit le plus tôt, c'est le bienfait ou une nouvelle.

Un vieil égoïste est comme le gladiateur longtemps victorieux, mais obligé de se retirer toujours dans l'arène où il est enfin égorgé par un de ses élèves.

Il y a une sorte de vibration morale qui retentit entre les esprits passionnés comme des cordes à l'unisson: avec les fous on devient fou.

Les vérités que l'on aime le moins à entendre, sont souvent celles qu'il importe le plus de savoir.

Le retard d'un bienfait le gâte, le flétrit.

souhaits, sous ce rapport du moins, ne lui feront pas défaut.

Tes Membres de l'Association des Jeunes Gens de St. Patrick couronneront lundi soir par un banquet à l'hôtel Ryan, rue St. Paul, les solennités de la fête du jour. Soixante-dix convives environ, outre leurs invités sur-nombrés, composaient cette réunion à laquelle se manifestèrent un entrain et une jovialité remarquables. M. Hayes qui en était le Président, avait à sa droite le Maire, à sa gauche M. Wm. Bristow.

A la fin du banquet, le Président prononça les paroles d'ordre de la manière suivante: "A ce jour et à tous ceux qui l'honorent." —Chanson: "Erin is my home."

"A la Reine." —Chanson: "Three cheers for Victoria."

"Au Gouverneur-Général." —Chanson: "Scots wha hae," par M. Alexdr. Ramsay.

"Au Maire et à la Corporation de Montréal." —Discours de S. H. le Maire et du conseiller Montreuil.

"A la mémoire de Daniel O'Connell." —Celle santé est lue dans un profond silence. —Discours éloquent de MM. Doherty, Mallen, Bristow et autres messieurs.

"A Smith O'Brien et aux déportés de 1848." —Chanson par M. Carey: "The Exile of Erin."

"A la Ligue des Fermiers." —Discours de M. B. Devlin.

"A la Prospérité du Canada." —M. Bristow, appelé par acclamation à prendre la parole, se livre à une heureuse improvisation.

Chanson par M. J. H. Daley.

"Au Président et au Peuple des Etats-Unis." —Discours de M. R. P. Redmond.

"Aux Sociétés Sœurs." —Discours de MM. Ramsay, Bristow et Montreuil.

"A la Presse." —Discours de M. Doherty.

"A la Comtesse d'Elgin et aux Dames Canadiennes." —Ingénieux et plaisant discours de M. W. C. Cogan.

Divers autres toasts furent successivement portés à "l'épouse du Maire," "Aux Convives," "A la Société Irlandaise de Bienveillance," "A M. Thomas O'Brien," comme premier Président de la Société des Jeunes Gens de St. Patrick.

A 10 heures, le président du banquet fit informer la société de St. Patrick de Boston, par la voie télégraphique, que la même société à Montréal venait de boire à sa santé. Cette nouvelle fut répondue sans délai de Boston. Il était minuit lorsqu'on se leva de table.

M. le Docteur Painchaud de Québec, a lu publiquement le 27 février, devant la Chambre de Lecture de St-Roch, une dissertation sur "La Digestion en rapport avec la Température", à laquelle il a prélué par les réflexions suivantes:

Mesdames et messieurs, "Je ne puis m'empêcher de vous avouer que je me trouve un peu ému, en paraissant devant vous pour la première fois: la réception que vous me faites est à m'attendrir jusqu'aux larmes. Une foule d'étranges et de douces reminiscences se présentent, en ce moment, à ma pensée.

"Je suis né dans St-Roch, j'ai été élevé dans St-Roch, et c'est dans ce grand faubourg que j'ai commencé à pratiquer comme médecin; j'ai donc l'honneur d'être un enfant de St-Roch, et je m'en glorifie! Qui m'aurait dit, dans ma jeunesse, lorsque je courais aux goguelus, dans ces vastes prairies qui sont maintenant couvertes de belles maisons, qui m'aurait dit que la où je fixais mon trébuchet, là même je verrais un magnifique temple consacré au service divin? Après avoir attaché mon trébuchet à une clôture, en attendant un prisonnier, j'allais sur les bords de la rivière St. Charles, faire un petit fagot d'écorces et de copeaux; puis, si la chasse était bonne, je m'en retournais à la maison en chantant, oiseau au bras et fagot sur le dos. Je me croyais alors le plus heureux du canton! La nuit, j'avais des rêves couleur de roses; je rêvais à mon cher goguelus!

"Qui m'aurait dit, il y a 50 ans, que là même où la tempête avait poussé une grosse gôlette j'y verrais un jour un superbe couvent pour l'éducation des filles de ce faubourg?"

"Qui m'aurait dit qu'un jour j'aurais l'honneur de m'adresser à une assemblée nombreuse et respectable de citoyens et de citoyennes de ce faubourg qui se feraient une joie de venir passer quelques-unes de leurs soirées en d'utiles récréations, en recherches scientifiques, à entendre découvrir sur les arts, sur l'histoire et sur les découvertes qui rendent notre siècle si remarquable?"

"J'aurais pris, alors, toutes ces précautions pour un compte des Mille et Une Nuits; et, cependant, toutes se sont accomplies, et quelque chose de plus encore.

"Les choses sont bien changées! Ce n'est plus du faubourg St-Roch qu'il faut parler, mais bien de la ville St-Roch et de ses grands faubourgs. Il me semble que vos malheurs n'ont que redoublé votre courage, que ce vaste incendie n'a fait qu'exalter votre énergie. Et, en effet, je ne vous vois rien, maintenant, à envier à Québec, et vous le surpasses déjà, peut-être, en bien des points. Il suffit de jeter les yeux sur l'église et le fini de votre belle et grande église, sur ses clochers et ses cloches, votre nouvel orgue, votre grand couvent, votre noble presbytère, votre maison d'école! N'avez-vous pas de belles rues pavées? n'avez-vous pas le gaz? n'allez-vous pas avoir (je l'espère au moins) le chemin de fer, que tant de localités se disputent? Ce chemin de fer ne manquera pas de donner un nouvel élan à votre industrie: n'êtes-vous pas déjà entourés de chantiers et de manufactures?"

"Voulez-vous savoir ce que l'on dit de vous dans Québec? le voici:

"Ces habitants de St-Roch n'ont vraiment qu'à désirer pour posséder; ils ont tout ce qu'ils désirent, et font tout ce qu'ils veulent." Et ceci est vrai à la lettre! Dans quelle partie de la province la sainte Société de l'empérance est-elle plus solidement établie que dans votre faubourg? N'avez-vous pas des bibliothèques pour le peuple? n'avez-vous pas une florissante Société de St. Jean-Baptiste? et par-dessus tout, n'avez-vous pas un institut canadien, qui prouve et votre courage et votre énergie et votre bon goût? Non, je ne vous vois rien à envier à Québec: cependant, si vous vouliez me le permettre, j'oserais vous dire qu'il me semble que deux choses essentielles vous manquent encore; et que ces deux choses sont de votre ressort. 1° Il vous manque une assurance mutuelle; il ne faut pas que le sort qu'a éprouvé la première vous décourage: votre faubourg ne brûlera pas toujours en entier! La plupart de vos bâtisses ne sont-elles pas en pierre ou en brique, et converties à l'épreuve du feu? Gardez-vous donc contre les incendies partiels! Une assurance mutuelle n'en court pas de risque, pour en parler; ce n'est pas une spéculation sur un intérêt monétaire; vous déboursez peu et rarement; et cependant, vous êtes assurés de ne jamais être ruinés par le feu. Une assurance mutuelle, pour être profitable et mériter la confiance, devrait être générale, et de manière que les pauvres pussent y atteindre comme les riches. Vous avez des caisses d'épargnes, ne vous en trouvez-vous pas bien? Une assurance mutuelle serait, cependant et sans contredit, de beaucoup plus profitable. 2° La seconde chose que je trouverais essentielle serait une société de bien-être pour St-Roch, ou bien que chacun s'empressât d'entrer dans une de celles qui existent déjà, et particulièrement dans celle qui porte le nom de Société du Peuple. Je signale celle-ci parce qu'elle est d'un plus facile accès au peuple.

"Vous avez de belles maisons, j'en conviens, mais combien y en a-t-il parmi vous qui doivent au gouvernement pour l'érection de ces maisons?"

"On a pu faire accroire à plusieurs que le gouvernement n'exigerait jamais le paiement de ces sommes; je vous prie de ne pas vous laisser arrêter par ces fausses promesses; si cela arrive, tant mieux. Les sommes que vous aurez mises en réserve vous viendront alors en aide, bien à propos. Et, je vous le demande, quand le temps viendra de payer, si vous n'avez pas pris vos précautions, quel en sera le résultat? Le procès sera court: vos propriétés seront vendues, car vos maisons resteront debout, des étrangers les achèteront pour la moitié de leur valeur. Eh! les premiers propriétaires où iront-ils? dans le grand chemin. Prenez donc des mesures pour conjurer une si terrible catastrophe, prenez-vous-y de bonne heure et continuez à être heureux."

On lit dans le Canadien de lundi: JOHN HUGHES, premier archevêque de New-York, est un exemple bien remarquable du passage d'un rang infime aux plus grandes dignités. D'après les dernières nouvelles de Rome, il est probable que ce prélat, non moins distingué par ses qualités personnelles que par le rang éminent auquel il est déjà parvenu, montera encore plus haut dans l'ordre hiérarchique et sera le premier des prélats américains à revêtir la pourpre romaine. Il ne lui restera plus alors qu'un seul degré à franchir pour s'asseoir sur le trône des successeurs de saint Pierre et donner à l'ancien monde étonné le premier exemple d'un pape américain. Aussi croyons-nous qu'on ne lira pas sans intérêt les détails suivants sur la jeunesse de cet homme extraordinaire. Ils sont empruntés à la correspondance de Washington du Sun de New-York.

Des circonstances récentes, dit le correspondant, ont porté à ma connaissance des faits se rattachant au passé de l'archevêque Hughes qui montrent la force de son caractère et ne pourront qu'intéresser vos lecteurs de New-York. Un homme de distinction, qui habite aujourd'hui à Washington, se souvient du temps où ce célèbre, éloquent et savant ecclésiastique non seulement se soutenait lui-même, mais encore soutenait un père âgé, en l'élevant, plantant et sarclant des jardins à Chambersburg en Pensylvanie. Souvent il l'a vu rouler sa bronette, avec son râteau et sa bêche, de maison en maison, lorsqu'il gagnait sa vie par ce travail, ordinairement à raison d'une demi-piastre par jour. John Hughes était un des meilleurs latinistes et hellénistes des Etats-Unis. s'étant livré aux études classiques depuis son bas âge jusqu'à ce qu'il soit venu en Amérique au moment où il entra dans l'âge viril. Plus tard il gagna Emmetsburg dans le Maryland, et entra au service du célèbre collège des Jésuites en cet endroit, comme planteur de choux! A cette institution, suivant l'usage des collèges catholiques de ce pays, est attachée une petite ferme cultivée avec grand soin, et Hughes y était employé comme travailleur, on lui confia les plantations de choux. Un jour, voyant un des étudiants du collège embarrassé de sa leçon dans Cicéron, Hughes le pria de lui montrer le livre, et lui ayant demandé d'expliquer un passage, à l'étonnement du jeune homme il corrigea sa traduction. Il découvrit à l'écopier, de la même manière, qu'il savait le grec. Peu de temps après, l'écopier se trouvant au bout de son grece sur un champ d'Ilomère alla trouver le jardinier et en obtint une traduction, qui ayant été donnée par lui comme sienne convainquit le régent, par l'éloquence et la correction parfaite avec lesquelles le passage était rendu en anglais, qu'elle n'était pas l'œuvre de l'étudiant. Celui-ci, interpellé alors dit qu'il l'avait aidé dans sa leçon, surprit tout le monde en déclarant que ce n'était "que Johnny le garçon jardinier." Hughes fut maudé aussitôt devant la faculté, qui ne voulait pas ajouter foi à l'histoire de Pélée. Le prélat se chargea de l'examiner, et l'on acquit la certitude qu'il était de beaucoup le meilleur helléniste et latiniste de la maison. Avec cet excellent jugement qui distingue partout les hommes qui dirigent les affaires des Jésuites, on lui fit changer tout de suite ses choux pour les humanités et il devint régent. Ce fut là le commencement de l'édifice de sa fortune et de sa renommée, dont les fondements étaient l'intelligence naturelle et l'énergie. L'industrie et la probité dont il avait fait preuve depuis sa plus tendre enfance. Il ne tarda pas à devenir l'âme de l'institution, où il demeura jusqu'à ce que sa réputation se répandant par tout le pays, les autorités de son Eglise l'aient appelé à travailler dans le champ plus vaste et plus important du monde. Il y a, dans ces particularités de la vie de John Hughes, des leçons que la jeunesse de tous les pays peut apprendre à son grand avantage."

Le coroner du district a passé hier une enquête sur le corps de D. L. St. Omer, écuyer, mort la veille à sa résidence, à la côte St. Antoine. Les témoins appelés en cette occasion ont établi que cet infortuné donnait depuis quelque temps des signes certains d'aliénation mentale; il avait même fallu, peu de jours auparavant, l'assujettir à la surveillance d'un gardien. Mardi dernier entre 5 et 6 heures de l'après-midi, il annonça l'intention de se rendre à l'écurie située près de sa maison pour y voir son cheval. Comme ses manières en ce moment n'annonçaient rien de sinistre, on le laissa sortir sans l'accompagner. Il saisit avec empressement cette occasion pour se jeter tête baissée dans un puits profond qui était entre la maison et l'écurie. Lorsqu'on put parvenir à le tirer du puits on ne trouva qu'un cadavre. Le jury rendit le verdict suivant: "Suicide commis sous l'influence d'une aliénation temporaire." M. St. Omer était âgé de quarant-cinq ans, célibataire, et généralement estimé. (Herald.)

Avant-hier l'après midi, une femme déjà parvenue à un âge avancé, du nom de Caron, revenduse du marché St-Anne, tomba morte subitement sur le lieu même.

On lit dans le Toronto Globe: "SUICIDE.—Le démon de l'intempérance s'est encore mis à l'œuvre. A Cobourg, vendredi dernier, une femme nommée Burns domiciliée près du quai de l'est, se tua à coups de couteau pendant qu'elle était ivre. Elle mourut en peu d'heures, malgré les soins pressés du chirurgien. Trois suicides à Cobourg, en moins d'une année, pour la même cause! —" Brisez à terre la coupe de vin!"

France. Notre Correspondant de Lyon nous écrit: "Si le caprice avait disparu de la terre, nous le retrouverions au firmament. Décidément ce guillard là a pris fait et cause pour l'école des fantaisies. Grâce à cet humeur changeante, on ne sait plus sur quel pavé on marche. Un jour il pleure, et le lendemain il rit; parfois il mêle agréablement la mélancolie et la gaieté, et le soleil voit d'un côté les larmes qu'un nuage verse de l'autre. Les girouettes de nos cheminées se fatiguent à pirouetter du nord au sud et du sud au nord; constamment leur son criard se fait entendre. S'il fait beau, c'est qu'il doit pleuvoir, et si, le matin venu, le soleil brille, gardez-vous bien de laisser le parapluie au logis. On dit que las du gèle depuis tant de siècles, l'hiver a éprouvé le besoin de se réchauffer un peu en nos aspergents. La politique suit les variations du thermomètre. Quand elle n'est pas à la température chaude elle est à la glace. Température ou tout dort; tout est calme ou tout est impétueux. Semblable à une belle capricieuse, elle enfante et voit éclore mille petits caprices plus ou moins coquins, plus ou moins originaux. Aujourd'hui telle idée, dans une heure telle autre; et soyez bien persuadé qu'avant que le soleil soit mille mille projets, mille décisions à moitié fulminées planent au-dessus de la France. Je défie qui que ce soit de les compter depuis huit jours seulement. Mais le plus beau, mais le plus incomparable est sans contredit le projet de remboursement des 45 centimes qui serait proposé par M. le président de la république armé de pied en cape... En voilà de la poudre aux yeux des électeurs! Décidément je n'y comprends plus rien, on dit que le budget est grevé de cent cinq millions, et on parle de rendre ce qui a été pris à grand peine. Décidément Louis Napoléon est plus grand homme qu'on se l'imagine, ou bien il quète d'une façon trop grossière la popularité. Quoiqu'il en soit si cette mesure se réalise, elle jettera l'opinion publique dans une série incalculable d'agitations et de discordes et bruyera à tout jamais le pouvoir exécutif avec le pouvoir législatif, ce sera un mauvais ménage qu'il faudra séparer de corps et de biens."

Le correspondant parisien du Courrier des Etats-Unis, F. Gaillardet, écrit aux dernières dates: "Le manifeste du Comte de Chambord a été généralement bien accueilli, sans avoir produit toutefois une sensation très-profonde. Deux journaux républicains, le National et le Vote Universel n'ont même pas cru devoir en faire la moindre mention dans leurs colonnes. Mais c'est là un dédain affecté et qui sent la comédie. Dans le public, on a lu ce document avec curiosité, on a applaudi aux sentiments honnêtes et libéraux qu'il exprime, et l'on a dit, avec raison, que cette lettre aurait dû être adressée, non à M. Berryer, mais à M. de Larochejacquelein, car elle est un démenti formel à la faumuse circulaire de Wies-

baden. Mais si l'on ne peut qu'approuver le respect du comte de Chambord pour son pays et pour les maximes qu'il a fortement à cœur, on ne peut non plus, s'empêcher de voir dans ces paroles l'abdication de ce vieux droit divin que Louis XVIII, et les autres princes de Bourbon invoquaient dans leur exil, lorsqu'ils répondaient à Bonaparte qu'ils ne transigeraient jamais leurs droits, et qu'ils en appelleraient, jusqu'à leur dernier soupir, à Dieu, aux Français et à leur épée. Le comte de Chambord a en le bon esprit de renoncer à ces grands airs de Louis XIV; il ne veut pas défendre sa cause à coups d'épée, il la plaide, il efface sa souveraineté devant celle du peuple, en subordonnant ses prétentions à la reconnaissance et à l'acceptation de la France. C'est, d'accord avec elle, qu'il veut lui donner des institutions conformes à ses vœux. Tout cela est sage, mais tout cela démontre combien il y a loin des idées d'autrefois à celles d'aujourd'hui. Avec un patriotisme et une raison qui lui font honneur, le Comte de Chambord répudie toute idée de conquête et de révolution. Il veut que la France sente la nécessité de revenir à son ancienne forme monarchique, et il attendra son appel. Cette noble soumission à la volonté nationale doit être le mot d'ordre de tous les hommes véritablement amis de leur pays; chacun peut avoir ses préférences, mais quand la majorité s'est prononcée paisiblement et régulièrement, la loi doit être la loi de tous."

Monsieur l'Éditeur, Hier s'est terminée à Verchères une neuvième retraite prêchée par les révérends pères oblats. Le respectable et digne curé de la paroisse, Messire Brunant, est un de ces pères d'élite, sachant allier au mérite scientifique, un talent distingué de la parole et à l'urbanité la plus exquise, ces sublimes vertus apostoliques que l'alliage des vertus purement sociales rebaisse toujours d'un certain échel. Sans doute la modestie de notre humble curé aura à souffrir en lisant ces lignes dans votre Journal, mais l'hommage à rendre à la vérité doit s'élever au-dessus de toutes ces considérations. Il est un fait constant c'est que depuis dix ans, pas une de nos neuvaines annuelles au patron des Indes ne s'est écoulée sans avoir été fécondée et ornée des habiles prédications des révérends pères oblats, lesquelles ont toujours semblé produire des fruits de bénédiction.

Hier donc s'est terminée solennellement la neuvième de cette année au milieu des chants harmonieux d'une société musicale organisée pour l'occasion et qui s'est admirablement bien acquittée de sa tâche artistique. A l'issue du service divin du soir François Nav. Collette, écuyer, maire du comté, accompagné d'un certain nombre des notables, s'avancèrent vers la grille du chœur et délivra l'adresse suivante:

AUX REVERENDS PERES CHEVALIER ET POURRET, OBLATS-DE-MARIE. NOS REVERENDS PERES, "En terminant cette série de pieuse exercices, nous éprouvons tous le besoin indicible de vous témoigner notre gratitude pour les soins précieux que vous nous avez prodigués. Déjà notre vénérable pasteur, cet homme au cœur vraiment apostolique, et qui, dans sa tendre sollicitude pour ses ouailles, ne sait rien oublier de ce qui peut leur être utile, nous avait promis que des collaborateurs d'élite lui viendraient en aide ces jours de sabbat; avec sa ponctualité ordinaire il nous a largement tenu parole.

"Pour moi, mes Révérends Pères, sollicité par un corps nombreux de mes concitoyens (l'être après de vous l'organe de leur respectueuse reconnaissance, je n'ai accepté cette honorable mission qu'en voyant avec regret une sérieuse difficulté s'attacher à ma démarche. celle de ne pouvoir vous rendre un digne hommage, sans ôter votre modestie. Oh! si l'il m'était permis de parler ici librement le langage des enfants du siècle, ma tâche serait facile, je n'aurais qu'à être exact; les mots de "Talent ouvrier distingué," "d'érudition profonde et variée," de "sens exquis" de "connaissance approfondie du cœur humain," m'arriveraient naturellement sur les lèvres et s'y classeraient d'eux-mêmes; mais je parle à des hommes dévoués à l'humanité du cloître, devant ces types vivants du prêtre des premiers siècles de l'Eglise, je ne puis qu'admirer en silence ou laisser échapper incohérentes quelques paroles de vénération et d'amour!"

"Pourtant, mes révérends pères, si des convenances religieuses nous interdisent tout éloge formellement prononcé, sachez que la reconnaissance n'en a pas moins gravé vos deux noms dans nos cœurs; sachez qu'à votre souvenir se rattacheront toujours pour nous des idées suaves de paix et de bonheur; non pas de bonheur comme le monde l'entend, mais de ce bonheur dont parle notre divin maître, et par lequel (nous en avons la douce confiance) il couronnera un jour vos travaux dans la Jérusalem Céleste."

Signé F. N. COLLETTI, Maire. Le révérend père Chevalier répondit à cette adresse par une allocution improvisée, remplie de convenance et d'à-propos. La foule alors séculaire en silence, tandis que le son grave et majestueux de l'orgue achevait de donner à cette scène d'adieux religieux cette empreinte de grandiose et d'imposant qu'on retrouve si souvent dans nos augustes cérémonies.

Agrérez, Monsieur l'Éditeur, l'assurance etc. etc. UN CROYANT.

St. Hyacinthe, 3 Mars 1851. M. l'Éditeur, J'ai le plaisir de pouvoir vous dire le chemin de fer du St. Laurent et de l'Atlantique, malgré la rigueur extraordinaire de l'hiver actuel, a fait de grands progrès. On y travaille dans ce moment même avec beaucoup d'activité. Encore deux cents pieds de terrasse de faits et les chars traverseront la rivière Noire, sur laquelle il a été construit un magnifique pont, prêt maintenant à recevoir les lisses. Ce pont que M. Neagle s'était engagé à faire suivant les plans fournis par la compagnie, a été construit par M. Louis Belair, avec une précision remarquable. Au dire des ingénieurs mêmes, cet ouvrage n'est surpassé, en solidité ou en élégance par aucun autre sur la ligne. La courbe qu'il décrit est d'une parfaite régularité. M. Belair était certainement connu comme mécanicien habile, dans la construction des moulins, mais la hardiesse et le succès dont il a fait preuve dans l'entreprise du pont de la rivière Noire le place au niveau des meilleurs charpentiers de son pays.

On n'ose dire ce que l'on espère de l'influence que ce chemin de fer aura sur le pays qu'il va traverser, sur les terrains en bois de tout part, particulièrement. C'est à peine s'il est entré sur une deuxième concession d'Upton, (le Ter. township) adjoignant les seigneuries) et déjà l'effet qu'il y produit est au-delà de ce qu'on attendait. Il y a une dizaine de jours, les M. L. Hudon, dont les moyens pécuniaires et l'esprit d'entreprise sont bien connus dans Montréal, prennent possession des moulins à farine et à scie d'Upton. A ce bel établissement les M. L. Hudon se proposent d'ajouter, dit-on, une tannerie. Ces jours derniers, une vente de 1,200 acres de terre a été effectuée, à un prix modique encore, mais dont on n'aurait certainement pas eu les deux tiers l'an dernier. Avant hier, un habitant aisé de Verchères cherchait à acheter dans le même township, un lot de 200 acres (à peu près 240 arpents) pour y faire une ferme sur laquelle il aurait, à part de vastes champs à grain, de grands et gras pâturages, des sucreries et du bois de chauffage; choses assez rares dans nos vieilles paroisses. St. Hyacinthe se ressent considérablement de l'activité que donne aux affaires le chemin de fer. Le marché y est abondamment pourvu de tout ce qui est nécessaire à la vie. Et quoique les prix qu'y obtiennent les cultivateurs ne soient pas tout-à-fait aussi élevés que ceux du marché de Montréal, cependant ils paraissent satisfaits. Les loyers dans la ville de St. Hyacinthe ne sont pas non plus élevés. Aussi y remarque-t-on une affluence assez considérable d'étrangers depuis un an ou deux. Le bas prix des comestibles, la proximité du bois de chauffage la modicité des loyers, la haute réputation de nos deux principales maisons d'éducation, le séminaire de St. Hyacinthe et le couvent des dames de la congrégation, joints aux avantages d'un chemin de fer communiqueant et à la mer et au St. Laurent, doivent assurer à la jeune ville l'aggrégation prochaine de beaucoup de familles aisées. Le chemin de fer traverse une étendue considérable de terre en bois de bout, dont une grande partie est d'un sol excellent et couvert de magnifiques bois dont l'exploitation devra être aussi facile que profitable. Le temps n'est pas éloigné où nous aurons le plaisir de voir s'élever de deux lieues en deux lieues, sur la ligne du chemin de fer depuis St. Hyacinthe aux Frontières de la province, de jolies églises entourées de village; et, comme de raison, les plus pressés de se procurer un établissement seront les mieux placés et l'auront été à meilleur marché. Il y a beaucoup de particuliers disposés à vendre des terres dans tous les townships de l'Est. Le gouvernement en a encore à sa disposition une étendue considérable, si on y comprend celle du clergé. Il serait fort à souhaiter que, pour la vente des terres de la couronne et des réserves du clergé, le gouvernement nommât un agent résident à St. Hyacinthe ou dans ses environs.

Le rapport des procédés de l'assemblée tenue à St. Joseph de la Rivière des Prairies, nous est parvenu trop tard pour ce numéro.

NAISSANCE.

En cette ville le 18, la Dame de P. M. Galarneau, écrivain, a mis au monde un fils.

MARIAGE.

A la Baie du Febvre, le 17 ult, par Messire Corrier, George Fuvroy, écrivain, à Belle, Catherine-Hedwige Lozeau, fille de Adolphe Lozeau, écrivain, seigneur de la Baie du Febvre.

DECES.

Varennes, en la demeure de son grand-père, Joseph Ainsie, écrivain. Marie-Thérèse-Elisabeth Duchesnois, 27 ans, fille de Napoléon Duchesnois, écrivain, médecin, âgée de 17 ans.

A Québec, le 15, à sa résidence, M. J. Gignas, âgé de 68 ans, menuisier de cette ville.

A St. Jean-Christophe, après une douloureuse maladie de 4 ans, Dame Charlotte Enouf, épouse de M. Michel M'Avoy, tailleur, âgée de 46 ans.

ANNONCES.

LES Messieurs du Clergé et autres trouveront chez les J. Soussignan en outre de leur bel assortiment de Statues d'église de toutes grandeurs, un magnifique Crucifix de 6 pieds et demi des mains aux pieds, ainsi qu'un Christ mort ou Saivre de 5 pieds 2 pouces de long, par Calvaire. Prix très modérés.

C. CATTELLI et Co. Rue Notre Dame, près la rue Bonsecours. Montréal, 18 Mars 1851.

Marché Bonsecours.

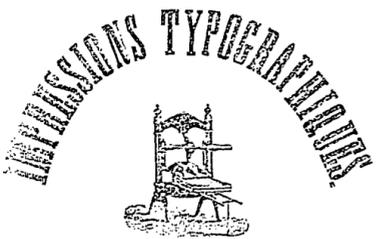
Vendredi, 11 mars, 1851.

PRIX DES DENRÉES.

Table listing market prices for various goods including flour, grains, oil, and meat. Columns include item names and prices in dollars and cents.

DEPARTS DE LIVERPOOL

Table listing steamship departures from Liverpool, including ship names, destinations, and departure dates.



Text describing printing services and contact information for the press, including 'LIVRES, ADRESSES, CARTES DE VISITE...'.

AVIS AUX ABONNÉS

L'ALBUM LITTÉRAIRE ET MUSICAL

LA MARIÉE.

Notice regarding the publication of 'L'Album Littéraire et Musical' and 'La Mariée', mentioning the publisher MM. Herveon & Cie.

LIBRAIRIE ET BUREAU

Coin des Rues Notre-Dame et St. Vincent.

Notice from the publisher MM. Herveon & Cie regarding the album and other publications.

TELS QUE

- List of various liturgical and musical items such as 'Formulaire de prières', 'Paroisse de Jésus-Christ', etc.

Notice regarding the price and availability of the items listed.

MOIS DE MARIE.

Notice regarding the 'Mois de Marie' publication, mentioning it is a new edition with additional prayers.

Notice regarding the price and availability of the 'Mois de Marie' publication.

ATTENTION!!!

VRAI VIN FRANÇAIS SANS MELANGE.

Notice regarding the 'Vrai Vin Français sans Mélange' wine, mentioning its quality and availability.

Notice regarding the price and availability of the wine.

À VENDRE ou ÉCHANGER.

Notice regarding a property for sale or exchange, located near the cathedral in Montreal.

Notice regarding the price and availability of the property.

ATTENTION!

AVENDRE,

Notice regarding the sale of a property, mentioning its location and features.

Notice regarding the price and availability of the property.

NEUVAINES

Notice regarding the sale of a property, mentioning its location and features.

Notice regarding the price and availability of the property.

MANUEL

Notice regarding the sale of a property, mentioning its location and features.

Notice regarding the price and availability of the property.

Sociétés de Tempérance,

Notice regarding the sale of a property, mentioning its location and features.

Notice regarding the price and availability of the property.

MANUEL

Notice regarding the sale of a property, mentioning its location and features.

Notice regarding the price and availability of the property.

Sociétés de Tempérance,

Notice regarding the sale of a property, mentioning its location and features.

Notice regarding the price and availability of the property.

MANUEL

Notice regarding the sale of a property, mentioning its location and features.

Notice regarding the price and availability of the property.

Sociétés de Tempérance,

Notice regarding the sale of a property, mentioning its location and features.

Notice regarding the price and availability of the property.

MANUEL

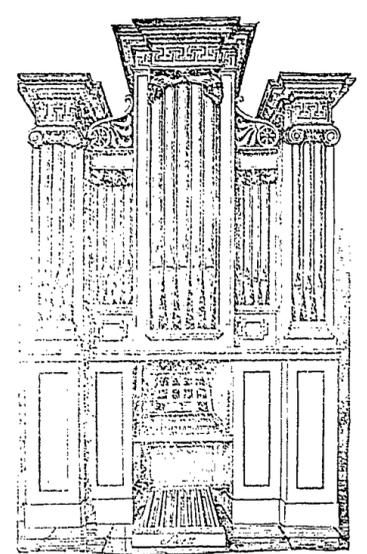
Notice regarding the sale of a property, mentioning its location and features.

Notice regarding the price and availability of the property.

Sociétés de Tempérance,

Notice regarding the sale of a property, mentioning its location and features.

Notice regarding the price and availability of the property.



Au Clergé.

Notice regarding the availability of a grand organ for churches, mentioning its features and price.

BIBLIOTHÈQUES PAROISSIALES.

Notice regarding the availability of parish libraries, mentioning the collection of books and their value.

LE GUIDE

DE

L'INSTITUTEUR.

Notice regarding the availability of a guide for teachers, mentioning its content and price.

CONTENANT

Notice regarding the content of the guide, mentioning the questions and answers included.

Notice regarding the price and availability of the guide.

LE GUIDE

DE

L'INSTITUTEUR.

Notice regarding the availability of a guide for teachers, mentioning its content and price.

Notice regarding the price and availability of the guide.

LE GUIDE

DE

L'INSTITUTEUR.

Notice regarding the availability of a guide for teachers, mentioning its content and price.

Notice regarding the price and availability of the guide.

LE GUIDE

DE

L'INSTITUTEUR.

Notice regarding the availability of a guide for teachers, mentioning its content and price.

Notice regarding the price and availability of the guide.

LE GUIDE

DE

L'INSTITUTEUR.

Notice regarding the availability of a guide for teachers, mentioning its content and price.

Notice regarding the price and availability of the guide.

LE GUIDE

DE

L'INSTITUTEUR.

Notice regarding the availability of a guide for teachers, mentioning its content and price.

Notice regarding the price and availability of the guide.

LE GUIDE

DE

L'INSTITUTEUR.

Notice regarding the availability of a guide for teachers, mentioning its content and price.

Notice regarding the price and availability of the guide.

LE GUIDE

DE

L'INSTITUTEUR.

Notice regarding the availability of a guide for teachers, mentioning its content and price.

Notice regarding the price and availability of the guide.

LE GUIDE

DE

L'INSTITUTEUR.

Notice regarding the availability of a guide for teachers, mentioning its content and price.

Notice regarding the price and availability of the guide.

LE GUIDE

DE

L'INSTITUTEUR.

Notice regarding the availability of a guide for teachers, mentioning its content and price.

Notice regarding the price and availability of the guide.

LE GUIDE

DE

L'INSTITUTEUR.

Notice regarding the availability of a guide for teachers, mentioning its content and price.

Notice regarding the price and availability of the guide.

LE GUIDE

DE

L'INSTITUTEUR.

Notice regarding the availability of a guide for teachers, mentioning its content and price.

Notice regarding the price and availability of the guide.

LE GUIDE

DE

L'INSTITUTEUR.

COMPAGNIE D'ASSURANCE

SUR LA

VIE DU CANADA.

(Canada Life Assurance Company.)

INCORPORÉE PAR ACTE DU PARLEMENT.

CAPITAL—£10,000.

BUREAU PRINCIPAL, HAMILTON.

HUGH C. BAKER, PRÉSIDENT.

JOHN YOUNG, ECR., VICE-PRÉSIDENT.

Et Dix-huit Directeurs.

THOMAS M. SIMONS, ECR., Secrétaire.

Et Dix-huit Directeurs.

L'HON. JOSEPH BOURRET, Président.

JOHN G. MACKENZIE, ECR., Vice-Président.

Directeurs.

WILLIAM WORKMAN, ECR.

WILLIAM LYMAN, ECR.

G. E. CARTIER, ECR., M. P. P.

HEW RAMSAY, ECR., Gérant.

Conseiller Légal.—L'Hon. L. T. DRUMMOND, Solliciteur-Général.

Arbitre Médical.—ARCHIBALD HALL, M. D.

Secrétaire.—THOMAS RAMSAY, ECR.

QUÉBEC.—Agent.—H. W. WELCH, ECR.

Arbitre Médical.—Le Dr. MORIN.

GERANTS DANS LE BAS-CANADA.

Sorel.—R. Harwood, ECR. Melbourne.—Thos. Tait, ECR.

St. Andrews.—Frank Far. St. Hyacinthe.—Boucher de Rich. ECR.

St. John's.—Charles Pierce Trois-Rivières.—John Roberts, ECR.

Huntingdon.—R. B. So. Haaksbury.—Georges Hamilton, ECR.

Stonewell.—F. Judd, ECR. Dunham.—Wm. Baker, ECR.

Sherbrooke.—Wm. Ritchie, ECR.

CETTE COMPAGNIE est prête à effectuer des ASSURANCES SUR LA VIE, et se charge de toute transaction, déduction de la valeur ou de la durée de la vie humaine, ainsi qu'à acheter des Annuités ou des Réversions de toute espèce, comme aussi des Survivances et des Dotations.

En sus des divers avantages qu'offrent les autres Compagnies, les directeurs de cette Compagnie, plaçant les primes dans la province à un taux d'intérêt composé bien au-dessus de celui qu'on peut obtenir dans la Grande-Bretagne, se trouvent en état de promettre une réduction très-considérable de coût, en garantissant des assurances, des survivances et des dotations pour un moindre paiement annuel ou une moindre prime annuelle, accordant des ANNUITÉS augmentées soit immédiatement ou différées, pour toute somme placée entre leurs mains. Ils peuvent aussi mentionner la position locale de la Compagnie comme étant d'une importance particulière à ceux qui veulent faire effectuer des assurances attendu que cette position permet aux assurés d'exercer un contrôle sur la Compagnie, et facilite l'acceptation de risque sur des individus sains, ainsi que le prompt règlement des réclamations.

Les assurances peuvent s'effectuer, AVEC ou SANS participation aux profits de la Compagnie; les primes peuvent se payer par versements semi-annuels ou trimestriels; et le système de semi-crédit ayant été adopté par le Bureau, on fera crédit pour une moitié des SEPT premières primes, sans autre garantie que la Police.

PRIME ANNUELLE POUR ASSURER £100, TOUTE LA DURÉE DE LA VIE.

Age. Avec les profits. Sans les profits. Demi-Crédit.

15 1 13 1 1 6 5

20 1 17 4 1 9 11

25 2 2 9 2 14 7

30 2 9 3 2 0 2 1 17 6

35 2 16 7 2 6 4 2 9 2

40 3 6 2 2 14 8 2 17 6

45 3 17 1 3 4 0 3 7 4

50 4 13 1 3 17 11 4 1 4

55 5 17 8 4 19 11 5 3 4

60 7 10 10 6 9 11 6 13 2

On trouvera, en les comptant, que les taux ci-dessus d'assurance par la vie, sans participation, et demi-crédit, sont plus bas que les tarifs similaires d'aucun autre Bureau qui offre maintenant d'assurer en Canada, tandis que les assurés avec participation auront part aux trois quarts de tous les profits de cette branche des affaires de la Compagnie.

Prime annuelle pour assurer le paiement de £100, soit en cas que l'assuré meure avant d'atteindre un âge spécifié, soit lorsqu'il atteindra cet âge:

AGE A ATTENDRE.

Age. 50. 55. 60. 65.

20 2 11 2 2 5 7 1 19 10 1 16

25 3 9 7 2 16 7 2 8 3 2 9 2

30 4 13 2 3 12 4 2 19 7 3 11 8

35 6 12 3 4 15 5 3 14 9 3 2 9 9

40 10 12 9 6 15 3 4 18 6 3 18 11

45 10 13 2 6 16 5 5 1 6

50 10 13 2 6 16 5 5 1 6

55 10 13 2 6 16 5 5 1 6

60 10 13 2 6 16 5 5 1 6

Le Bureau, à Montréal, est au No. 27, rue St. François-Xavier. On peut y obtenir du Secrétaire, Thomas Ramsay, Gér., des tarifs, prospectus, formules de demande, et tous autres renseignements relatifs au système de la Compagnie, ou à la pratique des assurances sur la vie.

Montréal, le 5 mars 1850.

NECTOR L. LANGEVIN.

AVOCAT.

BUREAU, coin des rues St. Vincent et Ste. Thérèse au-dessus de l'établissement de la Minerve.

Montréal, 8 novembre 1850.

ATTENTION!!!

LA CLEF DES

PRINCIPALES DIFFICULTÉS

DE LA

GRAMMAIRE FRANÇAISE,

OU COURS RAISONNÉ SUR LA GRAMMAIRE FRANÇAISE.

Le même qui a été donné avec succès durant plusieurs années en SOIXANTE LEÇONS, par

CHARLES HUBERT LASSISSEY.

DÉDIÉ À LA JEUNESSE CANADIENNE.

A vendre à Montréal, chez J. B. Rolland, Imprimeur Libraire, rue St. Vincent.—Prix: 2 sch.

AUX COMMISSAIRES D'ÉCOLES.

M. R. C. H. arrivé depuis peu de jours de San-Francisco, (Californie) désire trouver une place d'INSTITUTEUR, il a déjà tenu une école élémentaire dans le district de Québec voilà plusieurs années pendant l'espace de deux ans. S'adresser à M. Louis Plamondon, marchand, rue St. Paul, No. 122.

Montréal, 27 septembre 1850.

BAUME DU DR. WISTAR.

Tiré du Démocrate (Saco) 22 Juin 1847.

Il y a quelques jours, M. Eligh Witham de Sanford, se trouvant à notre office, nous pria de publier son témoignage en faveur du Baume de Coris Sauvages du Dr. Wistar. Pendant l'automne de 1845, M. Witham fut attaqué d'un très mauvais rhume, qui, sans cependant empêcher de vaquer à ses occupations, le faisait beaucoup souffrir. Au mois de Mars suivant il fut forcé de garder la maison. Ayant entendu parler des guérisons opérées par le Baume du Dr. Wistar, il résolut d'essayer ce remède. Il en prit quatre bouteilles, et éprouva un mieux considérable, qui le mit en état de pouvoir continuer ses occupations. M. Witham n'hésite pas à dire qu'il attribue sa guérison au Baume de Wistar, et il recommande à ceux qui en font usage de continuer à en prendre et de compter sur les salutaires effets de ce remède. Comme nous ne sommes point dans l'habitude de parler de médecines, nous nous bornons à publier ce témoignage, à la requête de M. Witham.

ED. DEMOCRATE.

A vendre à Montréal, par Wm. Lyman et Cie, et par John Carter et Cie., rue St. Paul; aussi par Alfred Savage et J. Lyman et Cie, Place d'Armes.

COLLEGE JOLIETTE.

ÉTUDES de cet établissement, se divise

en cinq années, disposé ainsi qu'il suit:

1ère Année.—Éléments des deux langues (Anglais et Français).—Arithmétique.—Histoire sainte et cours religieux.—Histoire ancienne (en anglais).—Géographie.

2me Année.—Syntaxe des deux langues.—Arithmétique et premières notions d'Algèbre, de géométrie et de dessin linéaire.—Histoire du Canada.—Histoire Romaine (en Anglais).—Géographie.—Principes fondamentaux d'Agriculture et de Botanique.—Style épistolaire et compositions dans les deux langues.

3me Année.—Belles-Lettres et Rhétorique.—Algèbre et Géométrie.—Tenu des livres (en Anglais).—Histoire de France par la méthode analytique.—Histoire d'Angleterre (en Anglais).—Étude de la constitution du pays.—Compositions et discours dans les deux langues.

4me Année.—Physique, Chimie appliquée aux arts etc.—Géométrie pratique, Arpentage, Mécanique, etc.—Astronomie.—Compositions dans les deux langues.

5me Année.—Philosophie (logique, métaphysique, morale).—Architecture.—Économie politique.—Compositions et discours dans les deux langues.

Après avoir suivi ce cours, les élèves pourront recevoir des leçons de latin, s'ils le désirent. Alors un cours de deux ans est suffisant pour donner une connaissance approfondie de cette langue.

Pendant les récréations on obligera les élèves à parler la langue anglaise autant que possible; rien ne sera négligé pour assurer leurs progrès dans les deux langues. Tous les mois il y aura des séances ou soirées scientifiques, pour former les élèves au débit, à la déclamation, etc. des récompenses seront accordées à ceux qui auront présenté leurs matières de la manière la plus satisfaisante.

La Musique et le Dessin seront enseignés à ceux qui le désireront.

CONDITIONS PAR AN.

Enseignement et logement. £3 0 0

Piano. £3 0 0

Musique } Les autres instruments £1 10 0

Dessin. £0 5 0

Abonnement à la bibliothèque. £0 2 6

L'uniforme est un habit de drap bleu à collet droit, boutons jaunes; ceinture noire.

REV. E. CHAMPAGNEUR, P. TR. Directeur.

REV. A. THIBAUDIER, P. TR. Procureur.

Montréal, le 17 septembre 1850.

L. P. BOIVIN.

Coin des rues

NOTRE-DAME ET ST. VINCENT.

AVERTIT de nouveaux pratiques que tout son établissement est réuni dans ce nouveau local et qu'il a tout-à-fait abandonné son ancien magasin de la rue St. Paul vis-à-vis la Place Jacques arrier.

Il attend incessamment par les prochains arrivages, un RICHE ASSORTIMENT de MONTRES, BIJOUTERIES, articles de goût, etc, etc.

Montréal, 26 mai.

CONDITIONS:

On ne s'abonne pas pour moins d'un semestre.

Les abonnés qui veulent retirer leur souscription, doivent en donner avis un mois avant l'échéance du semestre ou de l'année courante, à moins d'une convention qui en dispense.

TAUX DES ANNONCES.

Six lignes et au-dessous. Tre insertion, £0 2 6

Chaque insertion subséquente, 0 0 7